





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VOLET « TRANSITION AGRICOLE ALIMENTATION ET FORÊT »

**COMITÉ DE SUIVI REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - AGRICULTURE
9 DECEMBRE 2020**

France Relance – Agriculture, alimentation et forêt

3 Priorités	5 Axes	27 Mesures	Montant (M€)	
Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales	1 Plan protéines végétales	100	
		2 Plan de modernisation des abattoirs	130	
	Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et bien-être animal de nos filières animales	3 Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100	
		4 Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20	
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	5 Programme « Plantons des haies ! »	50	
		6 Bon « bilan carbone »	10	
		7 Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50	
		8 Renforcement du Fonds Avenir Bio	10	
		9 Appui aux organisations de producteurs	4	
		10 Crédit d'impôt pour la certification HVE	76	
		11 Initiative « Jardins partagés »	30	
		12 Alimentation locale et solidaire	30	
		13 Partenariat État/collectivité au service des projets d'Alimentation Territoriaux (amplification)	80	
		14 Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50	
		15 Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	10	
		Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16 Prime à la conversion des agroéquipements	135
			17 Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
			18 Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
		Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	19 Renouvellement forestier
20 Soutien à la filière bois aval	20			
21 Aides filière graines et plants	3			
22 Développement de la couverture LIDAR	22			

Une enveloppe globale de 1,2 milliards d'euros

Les informations contenues dans ce diaporama sont sous réserve des derniers arbitrages ; seule la circulaire ministérielle fait foi

1 – Plan protéines végétales – 100 M€

Régionalisé ? Non

Ouvert ? Volet A : 4 janvier

Volet B : 2 décembre



Description : 5 volets

A- **agroéquipements des exploitations** (culture, récolte et séchage des légumineuses, sur-semis et enrichissement des prairies en légumineuses)

B- **Investissements de structuration des opérateurs** (ingénierie projet) et **matériels aval** (stockage, transformation)

C- Soutien à la **recherche**

D- **Comm. consommateurs**

E- **Accélérateur de start-up**

Opérateur - Budget

A- AAP national FAM fil de l'eau
Catalogue matériels – 20 M€

B- AAP FAM - 55 M€
Ouvert du 2/12/2020 au
31/12/2022

C- Terres Inovia, IDELE – 20M€
D- FAM et interpros – 3 M€
E- BPI France – 2 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – aide jusqu'à 40 % ;
majoration JA et CUMA ;
plafond : 16 k€

B- budget 100 K€ minimum
Aide jusqu'à 50 % (selon
régime d'aide) ; plafond : 2 M€. Inventaire des projets structurants par la DRAAF

C – D – E
jusqu'à 80% avec plafonds

2 – Plan de modernisation des abattoirs – 130 M€

Régionalisé ? Oui
Ouvert ? 14 décembre



Description

- **Objectifs : protection animale**, santé sécurité au travail, compétitivité, viabilité économique
- **Modernisation** de l'outil d'abattage (public ou privé) y compris atelier de découpe attendant
- **Formation** du personnel
- Création **d'abattoirs mobiles**
- Déploiement du **contrôle par vidéo**

Opérateur - Budget

- **AAP FranceAgriMer** :
 - Projets < 10 M€
Instruction et sélection régionale
 - Projets > 10 M€ :
instruction locale et sélection nationale
- Budget : 130 M€, dont **9,6M€ pour AuRA**

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Taux d'aide :

- Investissements : jusqu'à 40 %
- Formation : jusqu'à 50% (GE), 100% (PME)

Plafond : 2 M€

3 – Pacte « biosécurité – bien être animal » en élevage – 100 M€

Régionalisé ? Oui
Ouvert ? Auv : 8 décembre
RhA : 2 décembre



Description : 2 volets

A – **Investissements** matériels et immatériels des exploitations:

- Bio ou accès permanent au plein air
- Matériels contribuant au BEA et BS (*liste nationale*)
- Projet global dont au - 50 % de l'investissement relève de la liste nationale.

Besoin d'un diagnostic dédié

B – **Formation** des éleveurs

Opérateur - Budget

A – Rattachement au PCAEA : cadre PDR Auvergne (4.1.1) et Rhône-Alpes (4.11)

Budget : 98 M€, dont **10,9 M€ pour AuRA**

B – VIVEA et OCAPIAT - 2 M€ (national)

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – Aide jusqu'à 40 % avec plafond ; compléments éventuels par des crédits FEADER pour atteindre le taux d'aide du PDR.

Majorations : JA, collectifs, GIEE, zones spécifiques...

Priorisation dans la grille de sélection.

B- Aide jusqu'à 100 %

4 – Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie – 20 M€

Régionalisé ? En partie
Ouvert ? VA : 10 décembre



Description : 4 volets

A – Structuration des associations

B – Soutien de projets locaux de refuges et associations :
accueil d'animaux abandonnés ou en fin de vie, stérilisation (carniv. domestiques & équidés)

C – Soutien aux soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis

D – Observatoire national du BEA des animaux de compagnie

Opérateur - Budget

A – AAP MAA, 1M€ (national)

B – Appel à candidatures des Préfets de département (DDecPP) sur la base d'un cahier des charges MAA - 14 M€, **dont 1,9M€ pour AuRA**

C – AAP MAA, convention régionale avec association VetPourTous - 4,5 M€, **dont 0,6M€ pour AuRA**

D – AAP MAA - 0,5M€ (national)

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Plafond 300 k€ ; taux d'aide:
A – jusqu'à 100%

B – matériel et travaux : jusqu'à 100%
campagnes de stérilisation : jusqu'à 50%

C - médecine vétérinaire et solidaire : 33%
dispensaires : jusqu'à 100%

5 – Programme « plantons des haies ! » – 50 M€

Régionalisé ? Oui
Ouvert ? 1^{er} trimestre 2021



Description

Accompagnement de projets de territoire de plantation de haies, comprenant les 2 volets :

- Animation et conseil
- Investissement

Portage par des collectivités, des associations, des PNR...

Opérateur - Budget

Adossement aux Programmes de développement ruraux (PDR)

Travaux techniques en cours avec le Conseil régional – AG du FEADER. Mesure 16.71 « stratégies locales de développement » ?

Budget national de 50 M€, **dont 2,94 M€ pour AuRA**

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Paramètres en cours d'élaboration ; recherche d'un reste à charge le plus bas possible (20 % max)

Accompagnement de **projets collectifs de territoire**. Pas d'aide individuelle à l'agriculteur ou au propriétaire.

Appel à projet dédié lancé au 1^{er} trimestre 2021



Description

Objectifs :

- Inciter les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans à réduire leurs émissions de GES et stocker du carbone, tout en adaptant leur exploitation au changement climatique.
- Accompagner le Label Bas Carbone dans son déploiement auprès du secteur agricole

Opérateur – Budget

- AAP national (MAA) pour les structures porteuses (Chambres agri, coop, assocés...), ouvert du 15/12/20 au 15/01/21
- Budget national de 10 M€ avec un objectif de 5000 diagnostics
- Subventions gérées par l'ADEME

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

- Taux d'aide : 90 %
 - Plafonds :
 - 3,5 ou 4 jours de diagnostic + plan d'action avec un coût plafond à 550 €/jour
 - 250€ pour l'option analyse de terre
- ⇒ **Plafond total de 1925 € à 2450 €**
- Réalisation des bilans carbone : avril 2021 à fin 2022

7- Plan de Structuration des filières agricoles et agroalimentaires – 50 M€

Régionalisé ? Non
Ouvert ? 2 décembre



Description

- Projets collectifs structurants ou innovants, avec au moins 2 maillons de filières, pour générer de la valeur pour l'amont et l'aval
- Dépenses immatérielles
- Dépenses matérielles : aval, R&D

Opérateur - Budget

- AAP FranceAgriMer :
 - Projets < 5 M€ : sélection au fil de l'eau
 - Projets > 5 M€ : 3 vagues de sélection en 2021 (04/01, 01/04, 01/09)
- Budget : 50 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Projet > 100k€

- Dépenses matérielles :
Taux d'aide : 40 %
Plafond : 2 M€
- Dépenses immatérielles :
Taux d'aide : 50 %
Plafond : 200 k€

8- Renforcement du Fonds Avenir Bio – 10 M€

Régionalisé ? Non
Ouvert ? 13 janvier



Description

- Projets collectifs d'envergure nationale, innovants ou répliquables, avec impact sur la filière bio et au moins 2 maillons de la filière, amont et aval
- Dépenses matérielles :
 - production primaire si investissement collectif
 - matériel de transformation et commercialisation
- Dépenses immatérielles

Opérateur - Budget

- AAP Agence bio :
 - **Ouvert en continu** du 13 janvier 2021 à septembre 2022
 - 3 vagues de sélection en 2021
- Budget en hausse : **13 M€ par an** en 2021 et en 2022

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

- Projet > 50 k€
- Plafond d'aide par projet: 1,2 M€
- Plafond d'aide par bénéficiaire indépendant: 700 k€
- Taux d'aide de 10 à 100% en fonction du type de projets et de la taille des entreprises

9 – Appui aux organisations de producteurs – 4 M€

Régionalisé ? Non
Ouvert ? Non



Description

Renforcer les capacités de négociations des OP

Soutien à la formation

Aide à l'investissement en outils et services en vue de favoriser la négociation collective et la contractualisation (liste à établir)

Opérateur - Budget

VIVEA-OCAPIAT

FAM – AAC national « au fil de l'eau » - 4 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Cahier des charges et convention DGPE/VIVEA OCAPIAT – lien avec interprofessions

OP<5 ans aide jusqu'à 80%
OP>5 ans aide jusqu'à 40%

10- Crédit d'impôt pour la certification HVE – 76 M€

Régionalisé ? Non
Ouvert ? 2021



Description

- Crédit d'impôt à hauteur de **2500 € par an** pour les exploitations qui justifient d'une certification HVE en 2021 et d'une primo-certification en 2022
- **Cibles :**
 - ✓ Entreprises individuelles agricoles
 - ✓ Sociétés agricoles
 - ✓ Membres d'un GAEC

Opérateur - Budget

- Déduction du crédit d'impôt sur les revenus ou sur les sociétés par la DGFIP et notification dans l'avis d'imposition
- Premières déductions du crédit d'impôt en 2021
- Budget : 76 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

- Formulaire spécifique lors de la déclaration d'impôt
- Respect du plafond de minimis pour les aides hors PAC
- Cumulable avec le Crédit d'impôt bio sous condition de plafond

11 – Agriculture urbaine et jardins partagés – 30 M€

Régionalisé ? Partiellement
Ouvert : non



Description : 2 volets

A – Quartiers fertiles ANRU

B- Appels à projets
départementaux pour la
création de nouveaux jardins
partagés, et le soutien aux
jardins existants via le
financement d'investissements

Opérateur - Budget

A – ANRU – 13 M€

B – Appel à projet ou guichet au
niveau départemental - 17 M€,
dont 2,04 M€ pour AuRA

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – convention DGAL/ANRU

B- Enveloppes
départementalisées ;
Taux :

- Collectivités et bailleurs
sociaux : 50 %
- Associations 80 %



Description : 2 volets

Soutenir les acteurs œuvrant pour l'accès aux produits frais et locaux, (notamment publics modestes ou isolés)

A – Projets structurants et innovants des têtes de réseaux nationales

B – Projets locaux :

- démarches collectives de **structuration de l'appro**
- associations, entreprises, collectivités ayant des projets d'alimentation de **qualité pour tous**
- **commerces solidaires ambulants**
- **investissements** matériels et immatériels

Opérateur - Budget

A – AAP DGAL, 6 M€ (national)

B – AAC des Préfets de département - 24 M€, dont **2,6M€ pour AuRA**

4 régimes d'aides d'état visés, ou aides de minimis

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – aide jusqu'à 80 %, et plafond 2,4 M€ selon régime d'aide

B – aide jusqu'à 80 %, et plafond selon régime d'aide (plafond 60 k€ pour les associations d'aide alimentaire et d'insertion)

Période de soutien : 2021

13 – Amplification des projets alimentaires territoriaux (PAT) – 80 M€

Régionalisé ? Oui
Ouvert : VB : 1^{er} trimestre 2021



Description

A – Soutien à l'émergence de nouveaux PAT

Animation - Ingénierie - Actions pilotes

B- Mise en œuvre des programmes d'actions PAT :

- Investissements matériels pour relocaliser l'alimentation (transfo., stockage, magasin de producteurs, drives fermiers, plateformes, ...)
- Ingénierie, formation, sensibilisation, communication

Opérateur - Budget

A – AAP national (déc. 20 puis mars 21)

Budget habituel (4,5 M€) augmenté de 3M€ par plan de relance

B- AAC régional DRAAF et Conseil régional.

Budget de 77 M€, **dont 6,97 M€ pour AuRA** (convention générale Etat/Région intégrée au CPER)

Mesure régionalisée avec lignes directrices nationales. Adossement aux PDR en cours d'expertise

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – Taux d'aide de 70 %
Avec plafond de 100 k€
Prérequis : niveau 1 de reconnaissance PAT

B – Taux d'aide dépendant des régimes d'aides d'État ou de la mesure PDR utilisés
Prérequis : niveau 1 ou 2 de reconnaissance PAT (= PAT labellisé ou en cours)

14 – Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes – 50 M€

Régionalisé ? oui
Ouvert : 1^{er} janvier



Description

Aide à l'investissement aux cantines des écoles primaires des petites communes

→ communes éligibles à la dotation
de solidarité rurale (DSR) cible et
EPCI à compétence « cantine » sur
ces communes :

- Investissements matériels
(stockage, cuisine, etc.)
- Investissements immatériels
(logiciels, formations, etc.)
- Prestations intellectuelles
(accompagnement, architecte,
bureau d'étude)

Opérateur – Budget

AAC national lancé par l'ASP auprès
des communes

Instruction, sélection des dossiers au
fil de l'eau par l'ASP

Enveloppe AURA : 2,88 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Aide jusqu'à 100% selon la base
juridique

Aide forfaitaire plafonnée entre
3000 et 33 474 € calculée selon
le nombre de repas annuels

15 – Campagne grand public sur les métiers – 10 M€

Régionalisé ? Partiellement
Ouvert : non



Description

Campagnes de communication pour valoriser les métiers de l'agriculture, agro-alimentaire et forêt :

- Volet A : renforcer l'attractivité des métiers (campagne nationale)
- Volet B : campagnes régionales
- Volet C : faire connaître l'offre de formation en amplifiant « l'aventure du vivant »

Opérateur - Budget

- Volet A : SG MAA : 8 M€
- Volet B : DRAAFs : 1,5 M€, dont **120 k€ pour AuRA**
- Volet C : DGER : 0,5 M€

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

- Volet A : Prestation d'une agence de communication
- Volet B : Campagnes régionales réalisées par les DRAAFs
- Volet C : Marché public DGER

16 – Prime à la conversion des agro-équipements – 135 M€

Régionalisé ? Non
Ouvert ? 4 janvier



Description : 5 volets

Aide à l'investissement dans du matériel neuf, avec retrait de l'ancien matériel :

- Pulvérisation de précision de produits phytosanitaires
- Substitution à l'usage de produits phytosanitaires
- Epandage d'effluents
- Matériel de précision (capteurs)

(liste fermée de matériel sous forme de catalogue)

Opérateur - Budget

Appel à projet national de FAM

Instruction et paiement au fil de l'eau

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Taux d'aide : 20 % pour capteurs, 30% pour pulvé / épandage, 40% pour substitution

Bonification JA et CUMA : +10%

Plancher : 2000 €

Plafond : 40 000 €

Plafond CUMA : 150 k€

Contrôles croisés PDR

17 – Investissements de protection face aux aléas climatiques – 100 M€

Régionalisé ? Partiellement
Ouvert ? VA : 4 janvier



Description : 2 volets

A – Achat de **matériel de protection** contre les aléas climatiques (filets anti-grêle, tours anti-gel, irrigation de précision...)

B- **Hydraulique agricole** :
financement des projets
structurants

Opérateur - Budget

A – AAP national de FAM ;
janvier 2021
Instruction et paiement au fil de
l'eau – budget de 70 M€.

B- Adossement aux PDR (TO
4.3.3 en Auvergne et 4.34 en
Rhône-Alpes) – budget de
30M€, dont **4,5 M€ pour AuRA**.
Instruction en DDT.

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

A – Taux d'aide de 30 %
Bonification JA et CUMA :
+10%
Plancher : 2000 €
Plafond : 40 k€
Plafond CUMA : 300 k€

B- Aide Etat de 40 % ; à
compléter par le FEADER
jusqu'au taux d'aide du PDR
(70 à 80%).

18 – Accélérateur agro-équipement et bio-contrôle – 15 M€

Régionalisé ? Non
Ouvert ? 1^{er} trimestre 2021



Description

**Accélérer le développement
des entreprises (startups et
PME) d'agro-équipements et
de bio-contrôle**

Accompagnement de long
terme « accélérateur »
Prestations conseil/formation

Tests matériels solutions
techniques pour l'agroécologie

Opérateur - Budget

BPI France et MAA – 15 M€

Accélérateur : délégation de
crédits MAA (AAC)

Subvention directe MAA aux
instituts techniques (AAC)

Paramètres - mise en œuvre opérationnelle

Accompagnement maximum
éligible 75 000 € (aide
jusqu'à 78 %)

Tests de matériels et
démonstrateur maximum
150 000 € (aide jusqu'à
100%)

Des appels à projet nationaux

FAM :

- Agriculteurs: 1-A, 16, 17-A
- Filières : 1-B, 7, 9

MAA : 4-AD, 6, 12-A, 13-A, 15-AC, 18

Autres : 8, 10

Cadres nationaux avec enveloppes régionales

FAM : 2

MAA : 4-BC, 15-B

ASP : 14

Des dispositifs gérés en région

Adossement PDR:
3, 5, 13-B (*sous réserve*), 17-B

Préfet : 11, 12-B,
13-B (*sous réserve*)

D'autres mesures à mobiliser, hors volet agricole



- Relocalisation de la production industrielle dans les territoires (BPI)
- Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI (BPI)
- Rénovation énergétique des bâtiments (ADEME)
- Dé-carbonation de l'industrie (ADEME)
- Renforcement des filières pêche et aquaculture (MAA-DPMA)
- Investissement dans les technologies d'avenir (PIA)
- Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et alternants (DIRECCTE)
- Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs (DIRECCTE)
- 300 000 parcours d'accompagnement vers l'emploi (DIRECCTE)
- Renforcement des compétences des actifs - formation professionnelle (DIRECCTE)
- Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE –Formation (DIRECCTE)
- *Etc.*

Instances de concertation :

- **Comité de pilotage** : DRAAF, Conseil régional, Chambre régionale d'agriculture
- **Comité de suivi agricole** : Pilotage + syndicats agricoles représentatifs, ARIA, LCA, FR-CUMA, représentants des DDT et des DDPP.
- **Comité de suivi forestier** : Pilotage + FiBois, CRPF, ONF, CoFor, représentants des DDT

Communication :

- **Site internet dédié** :
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/France-Relance>
- **Boîte mail dédiée** :
france-relance.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr